

Attestation 7 heures 2 roues ou tricycle

Définition :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le permis B permet de conduire une motocyclette légère ou un scooter d'une cylindrée maximale de 125 cm³ (puissance n'excédant pas 11 kw) ou un tricycle (puissance n'excédant pas 15 kw) (catégorie L5c)

Durée :

7 heures, dispensées par un établissement d'enseignement de la conduite.

Conditions requises :

Etre titulaire du permis B depuis minimum 2 ans (la formation peut être suivie 1 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)

Tous titulaires du permis B (sauf ceux titulaires d'une catégorie de permis délivrée avant le 01/03/1980)

S'ils n'ont pas conduit de motocyclettes légères ou de tricycles à moteur au cours des 5 dernières années (peu importe la durée)

La preuve de cette expérience étant matérialisée par la possession d'un relevé d'information d'assurance.

N.B : 1 relevé d'information 125 cm³ ne donne le droit de conduire qu'une 125cm³.

(Idem pour un tricycle)

Il n'y a pas de réciprocité à contrario de la formation de 7 heures.

Le programme :

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur insistera sur l'importance :

- Du respect de la règle
- De la prise d'information et de la communication ;
- De la prise de conscience des risques ;
- De l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...)
- Du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- Du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- D'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Théorique (deux heures) :

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple
- Conduire sous la pluie
- Circuler de nuit
- Anticiper et détecter les dangers
- De savoir se rendre détectable
- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes)
- D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
- Connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Hors circulation (deux heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- Démarrer et s'arrêter ;
- Position de conduite ;
- Équilibre et répartition du poids du corps ;
- Monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- Tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard ;
- Tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
- Avec et sans passager ;
- En ligne droite et en virage.

En circulation (trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Rechercher les indices utiles
- Adapter sa vitesse aux situations
- Respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales
- Choisir la voie de circulation
- Se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts)
- Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- Dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- Négocier un virage

Les moyens :

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes en cours de validité.

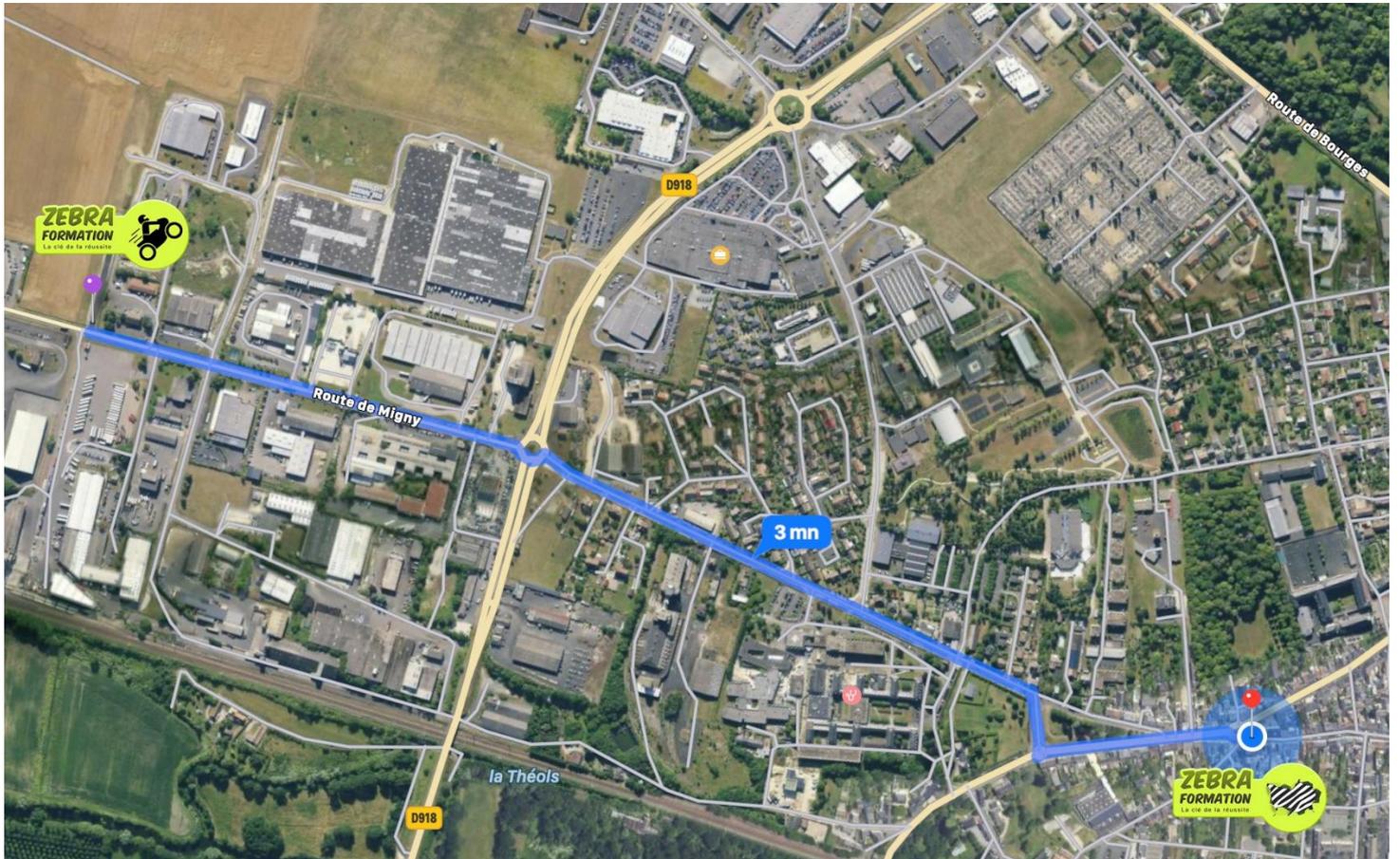
La partie hors circulation s'effectuera sur une piste dédiée à cet effet, située :

ROUTE DEPARTEMENTALE 9 – ZI ISSOUDUN, 36100 ISSOUDUN

La formation pourra être réalisée sur des motocyclettes de type :

- **MT 125 cm³**
- **YS 125 cm³**
- **YBR 125 cm³**
- **SCOOTER KIMCO 125 cm³**

TRAJET VERS LA PISTE



Temps de déplacement 3 min

1.7 km